
1 Introduction

2 Analyse des dangers : acetate-de-plomb

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Lead(II) acetate trihydrate

2.5.2 Plomb(II) acétate trihydraté

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit acetate-de-plomb
-------	--

Company	ROTH AG
---------	---------

Date	2026-06-16
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **acetate-de-plomb**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : acetate-de-plomb

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **acetate-de-plomb**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	ROTH AG
État physique	solide
Forme	poudre cristalline (poudre fine)
pH	5,5 – 6,5
Usage	Utilisations identifiées pertinentes : substance chimique de laboratoire, utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse.
Date FDS	2026-06-16

La FDS date du 2026-06-16. Elle a donc 0 an(s).

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Lead(II) acetate trihydrate devrait être classée H302 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Lead(II) acetate trihydrate devrait être classée H332 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Lead(II) acetate trihydrate devrait être classée H360Df selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Lead(II) acetate trihydrate devrait être classée H373** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Lead(II) acetate trihydrate devrait être classée H400 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Lead(II) acetate trihydrate devrait être classée H410 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Plomb(II) acétate trihydraté devrait être classée H360Df selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Plomb(II) acétate trihydraté devrait être classée H373** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Plomb(II) acétate trihydraté devrait être classée H400 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Plomb(II) acétate trihydraté devrait être classée H410 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Grave pour la santé Danger pour l'environnement

Mentions de danger :

- **H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- **P273** Éviter le rejet dans l'environnement.
- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- **P308+P313** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- **P314** Consulter un médecin en cas de malaise.
- **P739** P739

Transport :

- ADR : 6.1
- RID : 6.1
- ADN : 6.1

- IMDG : 6.1
- IATA : 6.1
- UN : 1616

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).

eyes : • Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. • En cas de malaise ou de doute, consulter un médecin.

ingestion : • En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

inhalation : • Fournir de l'air frais. • En cas de malaise ou de doute, consulter un médecin.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Lead(II) acetate trihydrate

Identification

- N° CAS : 6080-56-4
- N° EINECS : 612-031-2

Concentration : greater or equal to 99.5

Dangers :

- **H280** Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- **H302** Nocif en cas d'ingestion.
- **H332** Nocif par inhalation.
- **H373**** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Plomb(II) acétate trihydraté

Identification

- N° CAS : 301-04-2
- N° EINECS : 206-104-4

Concentration :Unbounded range

Dangers :

- **H373**** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHE Janvier 2025 **Fiche n°59 - Plomb et composés minéraux** Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à « Plomb et composés minéraux » avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales. **En savoir plus**

Généralités

Caractéristiques

VLEP Mesurage

Incendie - Explosion [34-36]

Pathologie - Toxicologie

Règlementation

Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection chimique • Norme : EN 374 (protection contre les substances chimiques) • Matériau : NBR (caoutchouc nitrile) • Épaisseur : > 0,11 mm • Temps de rupture/perçage (permeation : niveau 6) : > 480 min (approximatif à 22 °C, contact permanent) • Remarque : Le temps de passage est doublé si l'épaisseur est ~ 1,5 fois supérieure, et réduit de moitié si elle est ~ 1,5 fois inférieure.
Yeux	Lunettes de protection • Protection sur les côtés (visière) • Conforme aux exigences de protection des yeux/du visage
Peau	Gants de protection chimique • Norme : EN 374 (protection contre les substances chimiques) • Matériau : NBR (caoutchouc nitrile) • Épaisseur : > 0,11 mm • Temps de rupture/perçage (permeation : niveau 6) : > 480 min (approximatif à 22 °C, contact permanent) • Remarque : Le temps de passage est doublé si l'épaisseur est ~ 1,5 fois supérieure, et réduit de moitié si elle est ~ 1,5 fois inférieure.

ZONES À PROTÉGER

MESURES À ENVISAGER

Système respiratoire

Masques respiratoires / filtres • Filtre à particules (EN 143)
• Type : P2 (filtre au moins 94 % des particules atmosphériques)
• Code couleur : blanc

Corps

Vêtements de protection / combinaisons • Pas de détails spécifiques fournis dans le texte.

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Utiliser un échappement (hot-cell ou laboratoire) ; - Éviter toute exposition directe ; - Éviter la formation de poussières ; - Porter l'équipement de protection individuel requis : gants appropriés (norme EN 374), lunettes ou masque de protection avec protection latérale ; - Ne pas respirer les poussières et éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage sûr : - Stocker dans un endroit sec. - Utiliser une ventilation locale et générale. - Température de stockage recommandée : 15 – 25 °C. - Conserver à l'écart de la chaleur (décomposition à partir de 200 °C). Incompatibilités potentielles : - À éviter : comburant puissant, base forte, bromates, phénol, acide fort. - Matières incompatibles : fer, acier. - Observez le stockage compatible de produits chimiques (voir TRGS 510).
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisations identifiées pertinentes : substance chimique de laboratoire, utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse.